BMX CLUB COURNON

Hôtel de ville – Maison des Associations – B.P. 158 – 63 804 COURNON Cedex

@ : bmxcournon@gmail.com : 06 99 22 00 74 Cournonbicross

REGLEMENT INTERIEUR

INTRODUCTION

Le présent règlement a pour but de préciser le fonctionnement du club conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur édictées par la F.F.C. Il est rappelé que chaque pilote ou son représentant légal a pour devoir de connaitre ce règlement et de s'y référer .

Le présent règlement peut être modifié à tout moment selon la libre appréciation du Conseil d'Administration et voté en Assemblée Générale. L'Association du BMX Cournon d'Auvergne est affiliée à La Fédération Française de Cyclisme (F.F.C.). L'obtention d'une licence F.F.C. est obligatoire pour l'adhésion au Club et la pratique du BMX sur la piste de Cournon d'Auvergne.

DECOUVERTE DU BMX

Tout pilote doit être âgé d'au moins 4 ans afin d'être licencié sous couvert de la FFC à condition toutefois de savoir faire du vélo sans stabilisateurs.

Une séance de découverte est possible pour les enfants mineurs la présence d'un parent lors de cet essai est vivement recommandé.

ⓘ L'EQUIPEMENT

Sur la piste le pilote doit OBLIGATOIREMENT avoir :

√Casque intégral homologué attaché √Gants couvrant les mains jusqu'au bout des doigts √Vêtements à manches longues √Pantalon à jambes longues (jogging fortement déconseillé) √Chaussures protégeant bien les pieds et correctement lacées. √Chaussettes couvrants les chevilles	√ Vélo en bon état de marche

Le pilote devra se présenter avec du matériel en bon état, il en va de sa sécurité et de celle des autres pilotes.

L'équipement est sous la responsabilité du pilote. En aucun cas le Club ne procède à la maintenance des vélos. L'équipement et le matériel restent sous la vigilance du pilote, le Club décline toute responsabilité en cas de vol commis sur le site.

LES ENTRAINEMENTS

Pour participer aux séances d'entraînement le pilote doit être à jour de sa cotisation. La date limite de paiement de la cotisation et de la licence est le 30 septembre.

Les entraînements sont encadrés par un entraîneur salarié disposant d'un Brevet d'Etat et des éducateurs diplômés. Il est seul responsable des programmes d'entraînement qui ne peuvent en aucun cas être contestés.

Les pilotes sont répartis par groupes définis par l'entraîneur. Les jours et horaires d'entraînement sont établis par l'entraîneur après validation du Bureau.

Le club se réserve la possibilité de modifier les horaires ou d'annuler un entraînement. Ces modifications seront, dans la mesure du possible, diffusées par mail, sms ou sur facebook.

La présence régulière aux entrainements est recommandée et il est demandé au pilote de respecter les groupes et les horaires (échauffements inclus).

Il est interdit de quitter l'entrainement et ou stage avant la fin sans prévenir l'entraineur pour des raisons de sécurité. Les règles de politesse sont applicables lors de chaque entrainement.

L'accès de la piste (Start et espace d'arrivée compris) est autorisé uniquement aux pilotes entraîneurs et bénévoles de permanence durant les entraînements.

Les parents peuvent assister aux entraînements en restant sur les extérieurs. L'accès de la piste est interdit en dehors des entraînements.

Durant les vacances scolaires, des stages de perfectionnement sont organisés. Une participation financière sera demandée pour couvrir les frais de stage.

Chaque parent s'engage à vérifier, avant de laisser son enfant seul, que l'entraînement a bien lieu et de veiller à venir le chercher à l'heure convenue à la fin de l'entrainement.

Le club de BMX Cournon est responsable de votre enfant uniquement pendant ses heures d'entraînement. En dehors de ses horaires, la responsabilité du club et de ses dirigeants ne pourra être invoquée en cas de litige. En cas d'accident ou de problème médical durant un entrainement, le club prendra toutes les dispositions nécessaires et préviendra les parents ou le représentant légal du pilote.

Des « pistes libres » sont ouvertes, le vendredi soir à partir de 18h à 19h30, pour tous les pilotes y compris les pilotes des clubs extérieurs. Elles sont libres d'accès et non encadrées par un entraîneur. Les nouveaux pilotes ne sont autorisés qu'à partir de janvier après avoir bénéficié d'une période de formation. Un bénévole du club encadre la piste libre mais n'est pas responsable. Chaque pilote mineur doit avoir un responsable avec lui. Sur la piste, des arrêts sont possibles, mais uniquement en fin de chaque ligne, serrés sur la droite.

Les pilotes et leurs accompagnants se doivent de respecter la propreté du site et du local ; les bouteilles plastiques doivent être IMPERATIVEMENT ramassées à la fin de chaque séance d'entrainement.

LES COMPETITIONS

* Possibilité durant la saison de participer à diverses compétitions : promotionnelles à nationales ; l'engagement financier est à la charge du pilote. En cas de non participation, aucun remboursement ne sera effectué.

* Les déplacements pour toutes les courses sont à la charge du pilote et sous la responsabilité des parents.

* Pour les courses départementales et régionales, un tableau sera à renseigner à la piste, et les engagements sont à faire au plus tard le mercredi avant les courses.

* Pour les courses nationales les inscriptions se font uniquement par l'intermédiaire du club. Il n'y a pas d'inscription systématique. Chaque pilote doit s'inscrire par mail à : inscriptionscourses.bmxcournon@gmail.com .

* La gestion étant entièrement informatisée, aucune inscription hors délai ne pourra être prise.

LES INSCRIPTIONS SERONT PRISES EN COMPTE UNE FOIS LE MONTANT DE LA COURSE PAYÉ.

* En cas de mise en place d'un minibus pour une compétition, chaque adhérent devra veiller à maintenir le bus propre (règlement de la Mairie), les frais seront partagés par les adhérents utilisateurs.

Règlement intérieur validé le 16 janvier 2017 par le Conseil d'Administration et applicable à partir du 16 janvier 2017